

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 2 octobre 2023 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, DENISE DESMARAIS, JENNYFER RUEL, VALÉRIE
POTVIN ET GILBERTE POTVIN

MONSIEUR : JACQUES JONCAS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

227-10-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023
4. Adoption des factures
5. Correspondance
6. Approbation Pavage des Monts pour la fourniture d'asphalte pour le Rang 5 Sud
7. Approbation 9285-9578 Québec pour travaux de plaques asphalte et de nivelage des rangs
8. Approbation Excavation Sylvain Harvey pour des travaux de nettoyage de fossés
9. Approbation Excavation Sylvain Harvey pour le transport d'asphalte Rang 5 Sud
10. Approbation Rive Architecture pour le projet de réaménagement de la bibliothèque et de la salle adjacente
11. Approbation ARPO Groupe Conseil pour les travaux des Rangs 5 Nord et Sud
12. Approbation Mario Lavoie pour les projets de municipalisation des chemins des Hérons, des Érables, du 2^{ième} Rang Nord
13. Approbation Premier Tech pour le changement de 3 milieux filtrants
14. Octroi du contrat de rechargement de gravier des Rangs 3 Nord et 6 Nord
15. Soumission Entreprises Michaud pour l'achat d'abrasif pour l'entretien hivernal
16. Mandat au Service de génie de la MRC de la Matapédia pour les travaux de voirie 2024 concernant le remplacement de ponceaux dans les Rangs 5 Sud et 7 Sud
17. Mandat à Derico-Expert Conseil concernant le dossier de municipalisation du chemin du 2^{ième} Rang Nord
18. Mandat à Gestion Notariale concernant les dossiers de municipalisation des chemins des Érables, des Hérons et du 2^{ième} Rang Nord
19. Mandat en expropriation à Morency Société d'Avocat pour les dossiers du chemin du Rang 2 Nord
20. Avis de motion règlement 2023-08 modifiant le règlement 03-2004 des permis et certificats
21. Adoption du projet de règlement 2023-08 modifiant le règlement 03-2004 des permis et certificats
22. Avis de motion règlement 2023-09 modifiant le règlement 06-2004 de construction
23. Adoption du projet de règlement 2023-09 modifiant le règlement 06-2004 de construction
24. Avis de motion règlement 2023-10 modifiant le règlement 05-2004 de lotissement
25. Adoption du projet de règlement 2023-10 modifiant le règlement 05-2004 de lotissement
26. Règlement 2023-11 concernant la taxation municipale 911
27. Achat réfrigérateur 4.4 p3
28. Entretien estival et hivernal du terrain du Centre de services scolaire des Monts et Marées
29. Nomination d'un mandataire en matière de toponymie
30. Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
31. Affaires nouvelles
32. Période de question
33. Levée de l'assemblée

228-10-2023 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2023.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

229-10-2023 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Jennifer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Buropro	Copies mensuelles	53.59 \$
Cain Lamarre	Dossier d'Auteuil	851.60 \$
Centre camion JL	Valve GMC 1980	237.16 \$
Entreprises Michaud	Tuyau pour rang 7 sud	201.21 \$
Équipement Larochelle	Charnière pour aile de gratte Western	1 638.39 \$
Excavation Sylvain Harvey	Enlever souche et placer bloc de béton	888.19 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	3 058.88 \$
Garage Coop Albertville	Pelouse et camionnette	192.73 \$
Hydro-Québec	Salle municipale, garage, égout	471.94 \$
Lee Conciergerie	Entretien septembre	174.76 \$
Médialo	Avis public dépôt du rôle et déclaration propriété Rang 2 Nord	743.89 \$
Ministre des finances	2ième versement SQ	9 619.00 \$
MRC Matapédia	Mise à jour évaluation, informatique, banquet, drapeau	1 684.12 \$
Remises provinciales et fédérales	sept-23	4 978.17 \$
Unoria	Manchon ponceau, peinture bureau	78.15 \$
TOTAL		24 871.78 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

230-10-2023 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

231-10-2023 : APPROBATION PAVAGE DES MONTS POUR LA FOURNITURE D'ASPHALTE POUR LE RANG 5 SUD

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Pavage des Monts, au montant de 7 540.18\$ (taxes incluses) concernant la fourniture d'asphalte pour le Rang 5 Sud.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

232-10-2023 : APPROBATION 9285-9578 QUÉBEC INC POUR LES TRAVAUX DE PLAQUES D'ASPHALTE DANS LE RANG 5 SUD ET LE NIVELAGE DES RANGS

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de 9285-9578 Québec inc., au montant de 6 841.01\$ (taxes incluses) concernant les travaux de plaques d'asphalte dans le Rang 5 Sud ainsi que le nivelage des rangs.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

233-10-2023 : APPROBATION EXCAVATION SYLVAIN HARVEY POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture d'Excavation Sylvain Harvey, au montant de 13 590.27\$ (taxes incluses) concernant des travaux de nettoyage de fossés.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

234-10-2023 : APPROBATION EXCAVATION SYLVAIN HARVEY POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE POUR LE RANG 5 SUD

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture d'Excavation Sylvain Harvey, au montant de 584.81\$ (taxes incluses) concernant le transport d'asphalte pour le Rang 5 Sud.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

235-10-2023 : APPROBATION RIVE ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE ADJACENTE

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture à Rive Architecture, au montant de 7 398.64\$ (taxes incluses) pour le projet de réaménagement de la bibliothèque et de la salle adjacente.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

236-10-2023 : APPROBATION ARPO GROUPE CONSEIL POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture d'ARPO Groupe Conseil, au montant de 13 556.99\$ (taxes incluses) pour les travaux des Rang 5 Nord et Sud.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

237-10-2023 : APPROBATION MARIO LAVOIE POUR LES PROJETS DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DES HÉRONS, DES ÉRABLES, DU 2^{ième} RANG NORD

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Mario Lavoie, au montant de 3 504.00\$ pour les projets de municipalisation des chemins des Hérons, des Érables, du 2^{ième} Rang Nord.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

238-10-2023 : APPROBATION PREMIER TECH POUR LE CHANGEMENT DE 3 MILIEUX FILTRANTS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement des factures de Premier Tech, au montant de 8 066.07\$ (taxes incluses) pour le changement de 3 milieux filtrants

Vote pour : 6 Vote contre : 0

239-10-2023 : OCTROI DU CONTRAT DE RECHARGEMENT DE GRAVIER POUR LES RANGS 3 NORD ET 6 NORD

Considérant que la municipalité à inviter deux (2) entrepreneurs à soumissionner pour le contrat de rechargement de gravier des Rangs 3 Nord et 6 Nord.

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission des Entreprises Michaud au montant de 29 447.40\$ taxes incluses

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaud, au montant de 29 447.40\$ (taxes incluses) pour le rechargement de gravier des Rangs 3 Nord et 6 Nord.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

240-10-2023 : SOUMISSION LES ENTREPRISES MICHAUD POUR L'ACHAT D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

Considérant que la municipalité a reçu une soumission des Entreprises Michaud au montant de 6 183.00\$ plus taxes.

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'accepter la soumission des Entreprises Michaud, au montant de 6 183.00\$ plus taxes pour la fourniture d'abrasif.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

241-10-2023 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LES RANGS 5 SUD ET 7 SUD

Considérant que la Municipalité d'Alberville désire réaliser des travaux de remplacement de ponceau dans les Rangs 5 sud et 7 sud dans le cadre du programme PAVL, volet accélération;

Considérant que la Municipalité d'Alberville désire déposer une demande d'aide financière dans le volet AIRRL;

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande financière;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de mandater le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'effectuer :

- Les relevés de terrain;
- Les plans et devis;
- L'estimation préliminaire des coûts des travaux;
- La demande d'aide financière;
- Procéder à l'appel d'offre.
- Surveillance des travaux

Vote pour : 6 Vote contre : 0

242-10-2023 : MANDAT À DERICO-EXPERT CONSEIL CONCERNANT LE DOSSIER DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU 2IÈME RANG NORD

Considérant que la municipalité d'Alberville a débuté une démarche pour l'acquisition des emprises requises pour la municipalisation du tronçon du chemin du rang 2 Nord qui est de tenure privée;

Considérant qu'une majorité des propriétaires concernés (15) ont conclu des promesses de cession avec la Municipalité pour lui céder les emprises nécessaires afin de donner le statut de chemin public à ce tronçon de chemin;

Considérant que les négociations en cours n'ont pas permis d'obtenir la signature des promesses de cession pour l'acquisition des emprises nécessaires sur trois (3) propriétés dudit tronçon de chemin;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de mandater un bureau d'évaluateurs agréés pour poursuivre les négociations avec les propriétaires concernés dans le but d'obtenir des ententes pour l'acquisition des emprises nécessaires, de gré à gré ou à par expropriation le cas échéant;

Considérant que la firme d'évaluation DeRico Experts-Conseils a déposé une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu :

1. D'accorder un mandat à la firme d'évaluateurs agréés DeRico Experts-Conseils pour poursuivre la démarche avec les propriétaires concernés dans le but d'obtenir des ententes de gré à gré, ou à par expropriation le cas échéant, pour l'acquisition des emprises nécessaires à la municipalisation du tronçon privé du chemin du rang 2 Nord;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, chargé de projet, à signer l'offre de services reçus de DeRico Experts Conseils relative à ce mandat.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

243-10-2023 : MANDAT À GESTION NOTARIALE CONCERNANT LES DOSSIERS DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DES ÉRABLES, DES HÉRONS ET DU 2IÈME RANG NORD

Considérant que la municipalité d'Alberville a débuté une démarche pour l'acquisition des emprises requises pour la municipalisation des chemins des Érables, des Hérons et du 2^{ième} Rang Nord qui sont de tenures privées;

Considérant que le bureau de notaire Gestion Notariale a déposé une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu :

1. D'accorder un mandat au bureau de notaire Gestion Notariale pour la réalisation des dossiers d'actes de ventes.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

244-10-2023 : MANDAT EN EXPROPRIATION À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCAT POUR LES DOSSIERS DU CHEMIN DU RANG 2 NORD

Considérant que la municipalité d'Alberville a débuté une démarche pour l'acquisition des emprises requises pour la municipalisation du tronçon du chemin du rang 2 Nord qui est de tenure privée;

Considérant que les négociations en cours n'ont pas permis d'obtenir la signature des promesses de cession pour l'acquisition des emprises nécessaires sur trois (3) propriétés dudit tronçon de chemin;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de mandater le bureau d'avocat Morency Société d'Avocat si les propriétaires refusent de s'entendre avec la municipalité suite à la négociation finale avec l'évaluateur;

Considérant que le bureau d'avocat Morency Société d'Avocat a déposé une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu :

1. D'accorder un mandat au bureau d'avocat Morency Société d'Avocat afin de procéder à la démarche d'expropriation pour acquérir les emprises nécessaires à la municipalisation du tronçon privé du chemin du rang 2 Nord;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, chargé de projet, à signer la convention de mandat et d'honoraire.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

245-10-2023 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-2004 DES PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par Mme Valérie Potvin conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement des permis et certificats de manière à insérer des dispositions spécifiques aux rues privées dans le cadre d'une demande de permis de construction ainsi que de modifier le tableau des amendes minimale et maximales.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

246-10-2023 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-2004 DES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le *Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

Considérant que le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

Considérant que le conseil désire intégrer des dispositions spécifiques aux rues privées dans le cadre d'une demande de permis de construction ainsi que de modifier le tableau des amendes minimales et maximales;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2023-08 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 novembre prochain à la salle municipale située au 1058, rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

247-10-2023 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2004 DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par Mme Valérie Potvin conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de construction de manière à introduire des normes spécifiques à la construction de rues privées ainsi que de modifier le tableau des amendes minimale et maximales.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

248-10-2023 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2004 DE CONSTRUCTION

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le *Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

Considérant que le règlement de construction numéro 06-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

Considérant que le conseil désire intégrer des dispositions spécifiques aux rues privées ainsi que de modifier le tableau des amendes minimales et maximales;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2023-09 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 novembre à la salle municipale située au 1058, rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

249-10-2023 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-2004 DE LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par Mme Jennyfer Ruel conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de lotissement pour modifier le tableau des amendes minimale et maximales.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

250-10-2023 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-2004 DE LOTISSEMENT

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le règlement de lotissement numéro 05-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la municipalité désire modifier le tableau 5.1 Amendes minimales et maximale;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2023-10 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 6 novembre 2023 à la salle municipale située au 1058 rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

251-10-2023 : RÈGLEMENT 2023-11 CONCERNANT LA TAXATION MUNICIPALE 911

Considérant que la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1;

Considérant que l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement est la taxe municipale pour le 9-1-1;

Considérant que le montant de la taxe est établi à 0.46\$ par mois par numéro de téléphone depuis le 1er août 2016 et qu'il est opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale 9-1-1;

Considérant que conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement portant sur la taxe pour le 9-1-1.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement :

- 1° de relever le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0.52\$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;
- 2° de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. L'article 2 du règlement n° est remplacé par le suivant :

À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2. Le règlement n°01-2009 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté À ALBERTVILLE, CE 2 OCTOBRE 2023

252-10-2023 : ACHAT RÉFRIGÉRATEUR 4.4 P3

Considérant qu'un coin café a été ajouté dans la pièce adjacente à la salle du conseil;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu de faire l'achat d'un réfrigérateur 4.4 p3.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

253-10-2023 : ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL DU TERRAIN DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MONTS ET MARÉES

Considérant que des cours pour les citoyens d'Alberville et ceux des municipalités adjacentes avaient lieu dans l'ancienne école primaire via le ReCem;

Considérant que la Municipalité d'Alberville effectuait l'entretien hivernal et estival du terrain pour faciliter l'accès aux usagers aux cours publics et cela gratuitement;

Considérant que l'organisme ReCem n'offre plus les cours;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de ne plus effectuer l'entretien hivernal et estival du terrain appartenant au Centre de Services Scolaire des Monts et Marées.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

254-10-2023 : NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

Considérant qu'en vertu de l'article 126.1 de la *Charte de la langue française*, les municipalités sont tenues de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un mandataire afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le partenariat entre la Commission et notre municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu de nommer Mme Mélissa Hébert, directrice générale, mandataire en matière de toponymie.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

255-10-2023 : JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU qu'annuellement 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 18 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est un organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population d'Alberville au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement «Noëudvembre» de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement que le Conseil municipal d'Alberville déclare le 19 novembre comme La journée d'Alberville de la sensibilisation au cancer de la prostate «Noëudvembre».

Vote pour : 6 et vote contre : 0

256-10-2023 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

257-10-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

258-10-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20h30.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.